

14ème législature

Question N° : 103375	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > éducation nationale	Analyse > ressources humaines. système informatique. dérive budgétaire.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dysfonctionnement du système informatique des ressources humaines de l'éducation nationale (le SIRHEN). Alors que le ministère des finances mettait en place un système informatique pour gérer les ressources humaines de tous les ministères, l'éducation nationale décidait en 2007 de mettre en place son propre système, estimé au départ à 60 millions d'euros. Un référé du premier président de la Cour des comptes datant de décembre 2016 dévoile que ce système n'est toujours pas opérationnel et fait état d'une dérive budgétaire puisque le coût final est évalué à 320 millions d'euros pour une réalisation reportée au-delà de 2020. Il est par ailleurs indiqué que la complexité a été sous-estimée et que « le pilotage est gravement défaillant ». Face à une telle dérive, il lui demande ce qui est prévu pour sécuriser la conduite du programme dans un cadre financier transparent et respecté.